

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/271

Objet : Occupation du domaine public

Vu, les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu, la demande présentée par Madame **AERNOU** **Alexandra** « **Au Colibri Élégant** », résidant 40 rue du Capitaine LHEUREUX à SAINGHIN-en-WEPPEES (59184) selon laquelle il est sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public en raison **de l'installation d'un stand de Toussaint sur le trottoir** au 40, rue du Capitaine LHEUREUX à SAINGHIN-en-WEPPEES.
Vu, l'arrêté interministériel du 3 août 1878 et la circulaire du 8 décembre 1879 sur les occupations temporaires du domaine public.

CONSIDERANT, qu'il convient à l'Administration Municipale, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé, aux fins de sa demande, à occuper le domaine public sur le trottoir du **40, rue du Capitaine LHEUREUX** à Sainghin-en-Weppes (59184), **du mardi 29 octobre au vendredi 1^{er} novembre inclus de 08h00 à 19h30**. A charge pour le pétitionnaire, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la commodité de la circulation et la sécurité des piétons.

Article 2 : Les installations de protection des usagers du domaine public devront être matérialisées de jour comme de nuit.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation, laquelle lui est personnelle, sera responsable tant vis à vis des tiers, que de l'Administration, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution de cette installation.

Article 4 : La Police Municipale de la commune, le commandant de brigade de la gendarmerie de La Bassée sont chargés chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présente arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. AERNOU Alexandra,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- La Police Municipale



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 29 octobre 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON